

**Conseil Municipal du 10 Mars 2025
DELIBERATION N° 2025 – 18**

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 10 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 28 février 2025

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame RESSEGUIER Sarita à Madame VALENZUELA Hélène

Monsieur OLIVE Robert à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Madame SERRANO Corinne à Monsieur TRESSON Sébastien

Monsieur ARIZA Noël à Monsieur KOHLER Eddy

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire propose à l'assemblée :

- 1/ La création d'un emploi de catégorie C ATSEM principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35h00.
- 2/ La création d'un emploi d'agent contractuel de catégorie A à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des effectifs, établi par la délibération 2025 – 15 en date du 10 février 2025 et approuve le nouveau tableau qui se présente ainsi :

	Cat.ou équiv	Durée hebdom.	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative				
1 poste d'attaché principal	A	35h00	1	0
1 poste d'attaché	A	35h00	1	0
1 poste de rédacteur principal 1ère classe	B	28h00	1	0
1 poste de rédacteur	B	35h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	1	0
1 poste adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	31h00	1	0
2 postes adjoint administratif	C	35h00	2	0
1 poste adjoint administratif	C	28h00	1	0
1 poste adjoint administratif	C	27h00	1	0
Totaux			9	1
Filière technique				
1 poste d'ingénieur	A	35h00	1	0
1 poste de technicien principal 1ère classe	B	35h00	1	0

1 poste de technicien	B	35h00	1	0
1 poste agent de maîtrise principal	C	35h00	0	1
1 poste agent de maîtrise principal	C	30h00	1	0
1 poste agent de maîtrise principal	C	34h30	1	0
2 postes agent de maîtrise	C	35h00	2	0
1 poste agent de maîtrise	C	32h00	1	0
3 postes adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	3	0
3 postes adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	1	2
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	32h00	1	0
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	0
5 postes adjoint technique	C	35h00	5	0
1 poste adjoint technique	C	32h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	30h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	25h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	28h30	1	0
2 postes adjoint technique	C	20h00	1	1
1 poste adjoint technique	C	21h00	1	0
Totaux			25	4
Filière médico-sociale				
2 postes Auxiliaire de Puériculture classe supérieure	B	35h00	2	0
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	35h00	1	0
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	35h00	0	1
1 poste d'agent social principal 2ème classe	C	35h00	1	0
1 poste d'agent Social	C	35h00	1	0
Totaux			5	1
Filière culturelle				
1 poste d'adjoint du patrimoine	C	32h00	1	0
Totaux			1	0
Filiaire animation				
2 postes d'animateur principal 1ère classe	B	35h00	2	0
1 poste d'animateur principal 2ème classe	B	35h00	0	1
1 poste d'animateur	B	35h00	1	0
2 postes adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	1	1
4 postes adjoint d'animation	C	35h00	4	0
Totaux			8	2
TOTAUX			48	8
Non-titulaires				
4 postes contrat saisonnier au prorata des heures	C		0	4
7 postes d'agent contractuel à 35h/s	C	35h00	3	4
3 postes d'agent contractuel à 35h/s	A	35h00	3	0
1 poste d'agent contractuel à 28h/s	A	28h00	0	1

1 poste d'agent contractuel à 24h/s	A	24h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 31h/s	C	31h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 30h/s	C	30h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 30h/s	B	30h00	1	0
4 postes d'agent contractuel à 28h/s	C	28h00	1	3
1 poste d'agent contractuel à 27h/s	C	27h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 26h/s	C	26h00	0	1
4 postes d'agent contractuel à 24h/s	C	24h00	3	1
1 poste d'agent contractuel à 23h/s	C	23h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 22h/s	C	22h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 21h/s	C	21h00	1	0
3 postes d'agent contractuel à 20h/s	C	20h00	3	0
1 poste d'agent contractuel à 17.50h/s	C	17h50	0	1
1 poste d'agent contractuel à 17h/s	C	17h00	1	0
2 postes d'agent contractuel à 9h/s	C	9h00	0	2
2 postes en contrat PEC à 35h/s	C	35h00	1	1
1 poste en contrat PEC à 30h/s	C	30h00	1	0
2 postes en contrat PEC à 24h/s	C	24h00	0	2
8 postes de vacataires	C		2	6
3 postes de service civique	C		0	3
TOTAUX			23	32

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
 Jean-André MAGDALOU

Acte rendu exécutoire après :
 - Transmission en Préfecture
 - Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 12 mars 2025
 - Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le site internet www.telerecours.fr

